

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 12^e réunion de l'année 2020 du **comité exécutif** du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 6 octobre 2020, à 16 h**, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
M. Robin Lavoie Mme Laura Lebel
Mme Jocelynn Meadows

ABSENCES

M. Michel Pineault

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée)
Mme Marie-Josée Proulx (sujet 20-12.05 et 20-12.06)

20-12.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

20-12.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption. Madame Marie-Josée Proulx demande qu'un point d'information soit ajouté sous la rubrique Affaires diverses.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est modifié.

20-12.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 11^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (CA 20-11) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 11^e rencontre tenue le 15 septembre 2020 en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

20-12.04 CÉGEP (ÉTAGE D-200) / RÉAMÉNAGEMENT DU BIP / ALLOCATION BUDGÉTAIRE POUR RÉALISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, explique qu'après avoir commencé les travaux de réfection et d'aménagement en lien avec la révision de programme du Département de technologie de radiodiagnostic, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Ces interventions ont fait l'objet de deux (2) ordres de changement totalisant 15 878.08 \$, portant le coût total des travaux à 133 756.20 \$ toutes taxes incluses.

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29)* et ses règlements d'application entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2008 qui permet au dirigeant d'un organisme public (le conseil d'administration), directement ou par délégation, d'autoriser la réalisation de modifications à un contrat de construction, le tout par tranches maximales successives de 10 % du montant initial du contrat dans le cadre d'une même délégation;

CONSIDÉRANT que les coûts pour les travaux supplémentaires relatifs à ce projet totalisent maintenant 13,47 % de la valeur originale du contrat de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général à utiliser, au besoin, une allocation pouvant aller jusqu'à 11 787,81 \$ (équivalent à une nouvelle tranche de 10 % de la valeur initiale du contrat) pour couvrir l'augmentation des honoraires de l'entrepreneur responsable des travaux de réaménagement des locaux du BIP à l'étage D-200 du Cégep de Rimouski.

20-12.05 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AU CÉGEP DE RIMOUSKI – SAISONS 2020 À 2025 : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, informe les membres que le 26 août 2020, le service des Terrains, bâtiments et de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public (numéro 2008815) par l'entremise du SEAO, pour le déneigement des stationnements du Cégep de Rimouski pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, avec une possibilité de renouvellement de contrat de deux (2) ans.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le déneigement des stationnements du Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont demandé les documents d'appel d'offres sur le SEAO;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires conformes ont déposé une offre soit :

- 9371-9888 QC inc. les entreprises S Morin (Saint-Valérien, QC) 378 267.75 \$ (toutes taxes incluses);
- Les excavations Léon Chouinard & fils Ltée (Grand-Métis, QC) 382 004.44 \$ (toutes taxes incluses);
- Excavation Robert Fournier enr. (Saint-Simon, QC) 442 653.75 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9371-9888 inc. les entreprises S Morin est le plus bas soumissionnaire avec un montant de 378 267.75 \$ (toutes taxes incluses) pour les années 2020-2025;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat précédent, d'une période de cinq (5) ans, était de 382 291.87 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat débutera le 15 octobre 2020 et sera reconduit à la même date pour chaque année (du 15 octobre au 1^{er} mai);

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 46 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* (chapitre C-65.1, r.4), l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois (3) ans;

Il est PROPOSÉ madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'octroi du contrat de déneigement des stationnements du Cégep de Rimouski pour trois (3) ans avec possibilité de deux (2) années supplémentaires à l'entreprise 9371-9888 QC inc. les entreprises S Morin au montant de 378 267.75 \$ (toutes taxes incluses) réparti également pour les cinq (5) années.

20-12.06 SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE DE FORMATION AUX MESURES D'URGENCE (CFMU) : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, explique que le contrat d'entretien ménager effectué en impartition au CFMU, a expiré le 30 mai 2020 et que conformément au Règlement relatif aux acquisitions de biens et de services ainsi qu'aux travaux de construction (Règlement no 11-01.26), le service des Terrains, bâtiments et approvisionnement a procédé à un appel d'offres public pour un nouveau contrat de conciergerie en prenant en considération la date de fin du projet d'agrandissement du CFMU. L'approche préconisée fut d'aller en soumission pour un contrat d'une période de trois (3) années, avec deux (2) années d'option, pour une durée totale possible de cinq (5) ans.

On demande que le coût du précédent contrat soit communiqué aux membres et que les résolutions relatives aux contrats de service incluent, dans le futur, cette information.

CONSIDÉRANT que le contrat externe de conciergerie mis en place au CFMU en 2017 est arrivé à sa fin le 30 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le CFMU a doublé sa superficie avec le nouvel agrandissement;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski doit maintenir et entretenir ses bâtiments afin de s'assurer de bonnes conditions de salubrité;

CONSIDÉRANT que le service des Terrains, bâtiments et approvisionnement a procédé à un appel d'offres public publié sur le SEAO.

CONSIDÉRANT que cinq (5) fournisseurs ont commandé les documents d'appel d'offres sur le SEAO;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires conformes ont déposé une offre soit :

- Services d'entretien Clarinet senc (Lévis, QC) 282 015,28 \$ (toutes taxes incluses);
- Service Sanitaire Frontenac ltée (Thetford-Mines, QC) 294 226,77 \$ (toutes taxes incluses);
- Québec-Prosnet inc. (Sainte-Marie, QC) 417 911,13 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT T que Services d'entretien Clarinet senc est le plus bas soumissionnaire;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'octroi d'un contrat d'entretien ménager pour le CFMU d'une période de trois (3) ans assortis de deux (2) années d'option en date du 15 octobre 2020 à l'entreprise Services d'entretien Clarinet senc de Lévis pour un montant de 282 015,28 \$ (toutes taxes incluses) réparti annuellement comme suit (toutes taxes incluses) : 53 118,45\$ la première année, 54 712,00 \$ la deuxième année, 56 353,85 \$ la troisième année, 58 043,98 \$ la quatrième année (an 1 en option) et 59 787,0 \$ la cinquième et dernière année (an 2 en option prenant fin le 14 octobre 2025). Les paiements seront effectués mensuellement. Des paiements forfaitaires pourraient s'ajouter en cas de travaux nécessaires, mais non couverts par les provisions du contrat.

20-12.07 AUTORISATION / PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ MENSUELLE FIXE POUR FRAIS DE DÉPLACEMENTS - CHARLES DOYLE-POIRIER : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, explique que dans le cadre d'une affectation temporaire à titre de directeur du CMÉC, monsieur Charles Doyle-Poirier aura à effectuer plusieurs déplacements par mois entre le Cégep de Rimouski et son lieu de travail.

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire de monsieur Charles Doyle-Poirier à titre de directeur du CMÉC;

CONSIDÉRANT les nombreux déplacements prévus entre le cégep de Rimouski et son lieu de travail;

CONSIDÉRANT que la politique sur les frais de déplacement ne prévoit pas ce type de situation;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement d'une indemnité forfaitaire mensuelle fixe au montant de 400 \$ à monsieur Charles Doyle-Poirier en lieu et place de toute autre demande de remboursement de frais de kilométrage.

20-12.08 NOMINATION DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE À DIFFÉRENTS COMITÉS POUR L'ANNÉE 2020-2021 : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le document préalablement déposé.

CONSIDÉRANT l'article 5.8 d) du Règlement de régie interne du Collège, qui stipule que le comité exécutif doit procéder chaque année à la nomination des représentantes et représentants du Collège aux divers comités du Cégep, de l'Institut maritime du Québec et du Centre matapédien d'études collégiales;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer, pour l'année 2020-2021, les personnes dont les noms apparaissent sur la liste présentée pour siéger à différents comités, à titre de représentantes ou de représentants du Collège de Rimouski.

20-12.09 DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE OU D'UN REPRÉSENTANT DU CÉGEP DE RIMOUSKI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SEREX : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, soumet la résolution qui suit aux membres.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski souhaite collaborer étroitement avec ses CCT;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux du SEREX stipulent qu'une représentante ou un représentant du Cégep de Rimouski doit siéger à son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le choix de désigner madame Julie Gasse à ce poste a fait l'objet d'une décision unanime de la direction générale du Cégep et de celle du SEREX;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner madame Julie Gasse, directrice des formations continues et du développement institutionnel, comme représentante du Cégep à titre d'administratrice au conseil d'administration du SEREX.

20-12.10 NOMINATION AU POSTE DE REMPLACEMENT DU COORDONNATEUR AUX SERVICES AUX ÉTUDIANTS, RESPONSABLE DU PEPS, DES RÉSIDENCES ET DU PROGRAMME SPORTIF DES PIONNIERS ET PIONNIÈRES : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, soumet aux membres, la recommandation du comité de sélection pour le remplacement de monsieur Charles Doyle-Poirier au poste de coordonnateur aux Services aux étudiants, responsable du PEPS, des Résidences et du programme sportif des Pionniers et Pionnières.

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire d'un an de monsieur Charles Doyle-Poirier à la direction du CMÉC;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de monsieur Maxime Ross au poste de remplacement du coordonnateur aux Services aux étudiants, responsable du PEPS, des Résidences et du programme sportif des Pionniers et Pionnières, pour une durée d'une année. L'entrée en fonction est prévue en octobre 2020.

20-12.11 AFFAIRES DIVERSES

Le président rappelle qu'un sujet a été ajouté à la demande de madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles. Il invite cette dernière à prendre la parole.

Madame Proulx annonce que le Cégep de Rimouski a fait l'objet d'une inspection quinquennale et que des actions doivent être prises rapidement. Elle fait l'état de situation et commente le document déposé séance tenante.

CONSIDÉRANT que le Cégep doit faire des travaux minimaux en urgence sur la façade de certains bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'il reste peu de temps avant l'hiver pour exécuter les travaux;

CONSIDÉRANT que le gré à gré est permis lors de situations urgentes et justifiées;

La directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, souhaite informer le comité exécutif qu'en raison de cette situation d'urgence il est justifié de mandater le directeur général du Cégep pour négocier un contrat de gré à gré afin de procéder rapidement à l'exécution des travaux de réfection.

Madame Proulx instruit également les membres du comité qu'un dépassement des coûts estimés est prévu pour le projet de l'agrandissement du CFMU et que l'octroi d'une tranche supplémentaire de 10 % de la valeur du contrat pourrait vraisemblablement faire l'objet d'une demande de la part de la DRFMI.

20-12.12 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 16 h 50.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Johanne Francoeur)